


Nicolas Guillou

Candidat de la France
Juge à la Cour pénale internationale

2024 > 2033



Élection lors de la 22^e session de l'Assemblée des États parties
New York, décembre 2023



Vingt-cinq ans après l'adoption du Statut de Rome, la justice pénale internationale est confrontée à des défis toujours plus grands. Sur tous les continents, des conflits armés frappent des victimes, affectant en premier lieu les plus vulnérables d'entre elles. Partout, les atteintes à l'environnement qu'engendrent ces conflits ont des répercussions à court et long terme sur les droits de l'Homme les plus fondamentaux : la vie, la sécurité et la santé.

Dans le même temps, la demande de justice n'a jamais été aussi forte. Les crises peuvent être des opportunités pour inventer des réponses innovantes, audacieuses, à la hauteur des défis qui nous sont adressés. Je suis convaincu que nous pouvons aller plus loin dans la réalisation d'une politique criminelle internationale volontariste tout en réaffirmant les valeurs sur lesquelles la Cour pénale internationale a été fondée.

Je crois en une Cour plus efficace

Une Cour plus cohérente, pour assurer la sécurité juridique. Dans ma pratique de juge international, j'ai fait de la cohérence de mes décisions entre elles et avec celles des autres chambres une priorité. Les outils visant à promouvoir l'uniformisation des pratiques, comme le *Guide pratique de procédure pour les chambres*, pourraient être encore davantage utilisés.

Une Cour plus collégiale. J'ai toujours défendu des délibérés constructifs pour limiter les opinions séparées concordantes et dissidentes qui fragilisent l'unité de la Cour. J'ai également toujours cherché à établir une culture de confiance avec tous les acteurs du procès pénal, tout en respectant le rôle de chacun, pour réduire le degré de conflictualité du processus juridictionnel.

Une Cour plus rapide, pour assurer le respect du délai raisonnable pour les accusés comme pour les victimes. J'ai travaillé sur la mise en place d'indicateurs de performance des juridictions internationales et j'ai mis

en place des calendriers de procédure ambitieux dans les affaires dont j'ai été saisi aux Chambres spécialisées pour le Kosovo. Les juges doivent jouer un rôle actif dans la direction de la procédure.

Je crois en une Cour plus inclusive

La Cour pénale internationale doit ressembler au monde. Ce n'est pas la Cour d'un seul continent, et elle doit répondre aux attentes de toutes les victimes. Dans sa composition et ses activités, je suis convaincu qu'elle doit représenter de manière égale les femmes et les hommes, favoriser la diversité, respecter la différence.

La Cour pénale internationale doit aussi assurer un équilibre entre les différentes traditions juridiques et faire vivre la diversité linguistique. Mon expérience à la fois dans les systèmes juridiques de droit romano-germanique et de *common law* et dans les deux langues de travail de la Cour est un atout pour faire vivre cette diversité.

La Cour pénale internationale doit être un environnement de travail dynamique, motivant et sûr. Dans ma pratique professionnelle, j'ai toujours promu un esprit d'équipe dans un cadre collaboratif dans le respect de chacun. Les juges internationaux doivent être disponibles et impliqués au quotidien dans la préparation des décisions et des audiences avec l'équipe des juristes de la Cour.

Je crois en une Cour plus résiliente

Pour assurer la confiance, la Cour doit être une garantie de sécurité pour les plus faibles. Cela implique le courage de prendre des décisions parfois difficiles et un plein investissement dans la mission. J'ai toujours exercé mes responsabilités comme juge international avec détermination et sans crainte, quel que soit le niveau

de responsabilité des accusés et des victimes.

Pour garantir sa crédibilité, la Cour doit être composée de juges professionnels indépendants et impartiaux, qui partagent une déontologie commune. Mon travail ces derniers mois avec les présidents des juridictions pénales internationales pour identifier des principes déontologiques communs à tous les juges pénaux internationaux témoigne de ce fort engagement éthique.

La Cour pénale internationale doit aussi être prête à relever les nouveaux défis du XXI^e siècle. Les atteintes graves à la dignité des femmes et de toutes les victimes vulnérables, à l'environnement et à la protection du patrimoine culturel sont des enjeux essentiels pour la Cour dans les années à venir. Mes travaux de recherche et mon engagement personnel sur ces sujets depuis de nombreuses années m'ont préparé à y répondre.

Nous devons assurer une collaboration étroite avec les organisations de la société civile et faire fonctionner la complémentarité avec les États et les organisations internationales, notamment pour permettre une meilleure participation et indemnisation des victimes.

Il ne doit pas y avoir de crimes internationaux sans réponse judiciaire forte, inclusive et efficace, car il n'y a pas de paix durable sans justice.

Pour cela, il faut des juges expérimentés, travailleurs, ayant le sens de l'intérêt général. Mon engagement dans la justice pénale internationale depuis de nombreuses années m'a préparé à exercer ces fonctions judiciaires internationales avec professionnalisme, enthousiasme et détermination.

Nicolas Guillou



Nicolas Guillou

Une solide expérience des affaires de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre

- Juge international de la mise en état aux Chambres spécialisées pour le Kosovo (CSK) depuis 2019 : plus de 350 décisions rendues (confirmation des actes d'accusation, mandats d'arrêt et détention, perquisitions et saisies, autorisation des mesures de protection des témoins, admission des victimes).

Une pratique juridictionnelle francophone et anglophone dans les pays civilistes et de *common law*

- Juge d'instruction en France (2003-2006)
- Magistrat de liaison, ambassade de France à Washington (2012-2015)

Une pratique confirmée de la diplomatie juridique et judiciaire

- Conseiller pour les affaires pénales, puis conseiller diplomatique du ministre français de la Justice (2009-2012)
- Représentant de la France pour les négociations en matière de propriété intellectuelle et droit des sociétés auprès de l'Union européenne, de la CNUDCI, et de l'OCDE (2006-2009)

Une expertise reconnue en matière de gouvernance et d'audit des juridictions pénales internationales

- Expert mobilisé pour la revue indépendante de la Cour pénale internationale sur les questions de gouvernance (2019-2020), après avoir travaillé sur la mise en place d'indicateurs de performance devant les juridictions pénales internationales (2016)
- Chef de cabinet de la présidente du Tribunal spécial pour le Liban (2015-2019)

Une participation régulière à des projets d'enseignement et de recherche visant à améliorer le fonctionnement de la justice

- Directeur de session de formation à destination de juges nationaux et internationaux, notamment au Soudan, en République centrafricaine, au Cameroun, en France et aux Pays-Bas (depuis 2012)
- Coordinateur scientifique du projet Ethica sur la déontologie des juges pénaux internationaux (2022-2023)

Contacts

Nicolas Guillou :
n.guillou.icc2023@gmail.com

Paris : Marion Segard
marion.segard@diplomatie.gouv.fr

New York : Élise Servat
elise.servat@diplomatie.gouv.fr

La Haye : Stéphane Louhaur
stephane.louhaur@diplomatie.gouv.fr

